

COMMUNE

DE

Wattignies-la-Victoire

1 rue Carnot

59680

Téléphone : 03.27.67.82.16

e-Mail: mairie@wattignieslavictoire.fr

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSE

MENT

D'AVESNES

SUR HELPE

Procès-Verbal Réunion
Du Conseil Municipal
Du 11 mars 2024 à 20h00
Convocation du 05/03/2024

Présents : Morane BERLEMONT, Jean-Paul BLAMPAIN, Nicolas CACHEUX, Adrien DERUE, Alain DERUE, Nathalie HANCART, Renée LESPINASSE, Vincent QUEVALLIER, Jérémie TONDEUR

Absent (es) non excusés (es) : Pascal CARLIER-----

Absent (es) excusés (es) : Evelyne LEDIEU -----

Une minute de silence a été observée en mémoire de Mme Isabelle Méresse, adjointe à la mairie de Sars Poteries.

Le conseil municipal à l'unanimité a désigné **Renée Lespinasse comme secrétaire de séance**

Validation du procès-verbal du 05 février 2024

Etant donné qu'aucune remarque n'a été apportée par les membres du Conseil Municipal, le Président et le secrétaire de séance approuvent et signent le procès-verbal du 05/02/2024.

Autorisation au Maire de signer une convention avec l'Association la Wattegnienne

Monsieur le Maire rappelle que l'Association la Wattegnienne représentée par M. Christophe Leleux, son président et dont le siège est 1, rue Carnot 59680 Wattignies-la-Victoire, a acquis une laverie et un adoucisseur d'eau. Ceux-ci sont installés à la salle de fêtes située 6, rue Carnot 59680 Wattignies-la-Victoire

L'association la Wattegnienne met à disposition de la mairie cet ensemble, sous conditions d'effectuer l'entretien et les réparations éventuelles ainsi que l'achat des produits d'entretien.

Le Conseil municipal de Wattignies la Victoire décide à :

Voix pour : 9	Voix Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association la Wattegnienne concernant la laverie et l'adoucisseur d'eau.

Travaux d'investissement éclairage public LED

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de rénovation énergétique de l'éclairage public permettra de diminuer l'impact sur l'environnement de la commune. Accompagné par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et son Conseiller en Énergie Partagé, Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de l'État, du Département et de la Région sur programmation 2024.

Ayant pris connaissance du projet qui s'élève à **18 880.00 €HT**, soit à la somme de **22 656.00 € TTC**.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en en avoir délibéré à :

Voix pour : 9	Voix Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

- **Approuve** le projet

Demande de subvention au département du Nord

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de rénovation énergétique de l'éclairage public permettra de diminuer l'impact sur l'environnement de la commune. Accompagné par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et son Conseiller en

Énergie Partagé, Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de l'État, du Département et de la Région sur programmation 2024.

Ayant accepté le projet qui s'élève à **18 880.00 €HT**, soit à la somme de **22 656.00 € TTC**.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en en avoir délibéré à :

Voix pour : 9	Voix Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

- **Sollicite** une subvention *au taux de 50%*, au titre d'une aide du Département 2024, soit une subvention de **9 440.00 €**.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.
- **Inscrit** le montant de ces dépenses au budget de la Commune
- **Le plan de financement prévisionnel sera assuré comme suit :**
 - Département 9 440 € (50%)
 - SEAA 2 935.84 € (15,55%)
 - Fonds propres de la commune 6 504.16 € HT (34,45%)

Demande de subvention à SEAA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de rénovation énergétique de l'éclairage public permettra de diminuer l'impact sur l'environnement de la commune. Accompagnée par le Parc naturel régional de l'Avesnois et son Conseiller en Énergie Partagé, Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de l'État, du Département et de la Région sur programmation 2024.

Ayant accepté le projet qui s'élève à **18 880.00 €HT**, soit à la somme de **22 656.00 € TTC**.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en en avoir délibéré à :

Voix pour : 9	Voix Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

- **Sollicite** une subvention au titre d'une aide au titre du fonds de concours du SEAA
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.
- **Inscrit** le montant de ces dépenses au budget de la Commune
- **Le plan de financement prévisionnel sera assuré comme suit :**
 - Département 9 440 € (50%)
 - SEAA 2 935.84 € (15,55%)
 - Fonds propres de la commune 6 504.16 € HT (34,45%)

Questions diverses

Monsieur le Maire informe avoir rencontré le syndicat « Fibre 59/62 » concernant le raccordement à la fibre, car les contrats actuels de l'ADSL de la mairie arrivent à terme -----

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'investissement en cours à savoir :-----

- L'électricité de l'Eglise, dont les travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Etat.
 - o Ceux-ci n'ont pu être réalisés du fait de la fermeture de la rue et de l'accès à l'édifice. -----
- Réfection du caveau provisoire-----

Travaux en prévision :

- Rejointoiement d'une partie du logement situé 2 rue Duquesnoy -----

Monsieur le Maire explique qu'il est allé déposer une main courante du fait que certaines personnes se soient opposées au travail de l'employé communal chargé des espaces verts.-----

Monsieur le Maire signale qu'une pancarte « Sauvez notre Eglise » a été installée sur les barrières de sécurité. D'autre part, il expose à l'assemblée avoir reçu une pétition comptant environ 140 signatures de personnes habitant le village. Cette pétition a pour but de rétablir rapidement l'accès au cimetière et à l'Eglise et ce en toute sécurité. Monsieur le Maire demande aux conseillers de rassurer la population, qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour remédier à ce problème. Il fait remarquer que l'arrêté d'interdiction d'accéder à la rue et au cimetière n'est pas toujours respecté. -----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 02 minutes

Le Président,
.....

Le secrétaire,
.....